

William Nahum, président du Comité prévention de l'Ordre des experts-comptables et du CIP National, nommé membre de la mission justice économique

Paris, le 5/11/2020 - William Nahum, président du CIP National, a été nommé par le Garde des Sceaux, Éric Dupont-Moretti pour faire partie de la mission ministérielle justice économique présidée par Georges Richelme, président de la Conférence générale des juges consulaires de France. Le Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables a en effet désigné William Nahum, en tant que président de son Comité prévention, pour représenter les experts-comptables, d'ailleurs impliqués bénévolement dans les CIP.

En tant que président du Centre d'Information pour la Prévention des difficultés des entreprises (CIP) depuis plus de 7 ans et du Comité de prévention de l'Ordre des experts-comptables, William Nahum est un expert de la prévention et œuvre depuis des dizaines d'années pour aider et accompagner les entreprises en difficulté. Dès le milieu des années 1990, William Nahum a d'ailleurs été à l'origine de la création du premier CIP à Paris (70 CIP Territoriaux en 2020). Aujourd'hui, son objectif est de se faire le porte-parole des experts-comptables et des différents représentants de la prévention des difficultés des entreprises, en partie tous membres du conseil d'administration du CIP National, au sein de cette mission.

Dans la période actuelle, les acteurs de la prévention ont un rôle primordial à jouer pour limiter la vague de faillites des entreprises durement impactées par la crise sanitaire et économique. La détection des difficultés, l'orientation adéquate des dirigeants vers les procédures amiables, le décroisement des dispositifs de prévention, l'accompagnement psychologique, ... permettront aux dirigeants de se sortir de certaines situations complexes. La mission justice économique doit rendre son rapport au Garde des Sceaux d'ici le 20 décembre 2020. Diverses propositions seront présentées afin d'accélérer et de rendre plus efficace la détection des difficultés et la prévention notamment pour les TPE-PME. L'objectif est d'éviter l'engorgement des Tribunaux de commerce avec une cascade de liquidations sèches.

« A fortiori aujourd'hui, plus les entrepreneurs consulteront un expert de la prévention dans les plus brefs délais, plus ils conserveront leurs chances de sauver leur entreprise. Poser le bon diagnostic, orienter vers les diverses mesures d'aides publiques et trouver des solutions adaptées requiert l'avis d'un spécialiste. De plus, avec le nouveau confinement, l'avenir des entreprises est encore plus incertain et risqué. Dans le même esprit que la mission justice économique, le CIP National est engagé pour informer les dirigeants, prévenir et anticiper la détection des difficultés mais aussi soutenir les chefs d'entreprises qui font face à une situation de crise sans précédent, financièrement et psychologiquement », explique William Nahum.

A propos de William Nahum : Expert-comptable, commissaire aux comptes, expert judiciaire près de la Cour d'appel de Paris et expert agréé par la Cour de cassation (honoraire), William Nahum a mené en parallèle une carrière professionnelle et institutionnelle. Il dirige aujourd'hui un cabinet qui intervient dans l'évaluation (des sociétés, des préjudices...) et le contentieux. Il a été successivement, président de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris et de la Compagnie régionale des Commissaires aux Comptes de Paris puis président national du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables, et médiateur national du crédit délégué aux entreprises. William Nahum est président fondateur de l'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières. Au niveau international, il a siégé 9 ans au Board de l'IFAC et a créé puis présidé deux instances internationales : le CILEA regroupant la profession d'Amérique du Sud et d'Europe latine et la FCM qui fédère 16 pays du pourtour méditerranéen.

A propos du CIP National : Lancé en 1995 sur une initiative des professionnels du chiffre et du droit, le CIP National fédère aujourd'hui 70 CIP répartis sur tout le territoire. Plate-forme d'écoute et d'orientation pour les dirigeants de TPE-PME, artisans, commerçants qui rencontrent des difficultés, les CIP proposent des « Entretiens du Jeudi », rendez-vous gratuits et confidentiels. Les entrepreneurs en difficulté sont ainsi reçus par un trio d'experts constitué d'un avocat, d'un ancien juge consulaire et d'un expert-comptable, tous bénévoles. Sont partenaires du CIP la plupart des parties prenantes concernées. www.cip-national.fr

A propos de l'Ordre des experts-comptables : L'Ordre des experts-comptables rassemble 21 000 professionnels accompagnant 2 500 000 entreprises, principalement PME et TPE, dans toute la France, 130 000 collaborateurs et 6 000 experts-comptables stagiaires. Placé sous la tutelle du ministère de l'Economie, des Finances et de la Relance, l'Ordre des experts-comptables a pour rôle d'assurer la représentation, la promotion, et le développement de la profession française d'expert-comptable. Il veille, par ailleurs, au respect de la déontologie, de la qualité et de la discipline professionnelle. www.experts-comptables.fr

Contact presse : Imedia Conseil & Communication

Florence Fauré – ffaure@imedia-conseil.fr – 06 45 26 53 71